



Association culturelle et sociale

81 boulevard de Saint-Loup - 13010 Marseille

Tél 04 91 89 04 96 - Courriel : jacqueline.ghio-gervais@orange.fr

Site internet <http://association-lapostrophe.fr>

FICHE ADHESION 2017 – Individuelle ou couple –

NOM : _____
Prénom : _____
Adresse : _____



Portable : _____

Adresse MAIL

Si couple remplir ci-dessous

Nom : _____
Prénom : _____
Portable : _____

- ☐ Je souhaite adhérer à l'association « L'Apostrophe » pour l'année 2017
- ☐ Je joins un chèque de € (à l'ordre de « L'Apostrophe »)

Membre actif : 17 € - Membres actifs couple : 23 €

Autorisation de diffusion

- ☐ J'autorise/nous autorisons ☐ Je n'autorise pas/nous n'autorisons pas
L'Apostrophe à diffuser des photos prises au cours des différentes activités et sur lesquelles
j'apparais/nous apparaissions.
- ☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur (voir au verso)

Fait à MARSEILLE LE : _____

Signature : _____



Association culturelle et sociale régie par la loi 1901

81 boulevard de Saint-Loup - 13010 Marseille

Tél 04 91 89 04 96 - Courriel : jacqueline.ghio-gervais@orange.fr

Site internet <http://association-lapostrophe.fr>

Madame, Monsieur,

Vous venez d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'Association
l'APOSTROPHE pour l'année 2017.

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits ou projets en matière de vie
Associative et Culturelle, car l'APOSTROPHE est Votre Association.

Souhaitant être à la hauteur de vos espérances, je vous prie de croire, Madame,
Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Présidente
Jacqueline GHIO-GERVAIS

(Attestation servant de reçu)



APOSTROPHE Année 2017

CARTE ADHERENT

Nom :

Prénom :

Nom (Couple) :

Prénom :

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement s'applique à tous les adhérents et représentants de l'Association, Il est Transmis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Conseil d'Administration-

- il se réunit 3 fois par an au siège social de l'Association, la première réunion a lieu dans la semaine qui suit l'Assemblée Générale.
- Création de commissions internes :
 - animation
 - informatique
 - loisirs et découvertes
- Toute décision prise par le Conseil d'Administration devra obtenir l'aval du Bureau.

Radiation au sein de l'Association :

- En cas de démission
- En cas de décès
- Non-paiement de l'adhésion
- Sous peine d'exclusion notifiée par le Conseil d'Administration il ne sera toléré :
 - Aucun propos malveillant de la part de l'un des membres de l'Association
 - Aucun comportement préjudiciable à la bonne marche de l'Association
 - L'abus du droit de critique
 - Aucune concurrence déloyale

Cotisation :

Le versement de la cotisation s'effectue en début d'année civile et au plus tard lors de l'Assemblée Générale .Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Photos

Les photos prises lors des manifestations de l'Association lui appartiennent et servent à alimenter son site internet et sa publicité.